

COMITÉ PERMANENT

A l'ouverture de la réunion, on a mentionné les budgets supplémentaires 2 et 3. Le Comité consent à rayer du compte rendu la mention desdits budgets supplémentaires, dont la Chambre n'a pas saisi le Comité.

Les crédits 133, 134 et 135 sont approuvés.

Conformément à l'avis du deuxième rapport du comité directeur, les crédits 131 et 132 sont réservés.

A midi et demi, le Comité s'ajourne au vendredi 10 avril, à neuf heures et demie du matin.

*Le sous-chef de la Division des comités,
Antonio Plouffe.*